

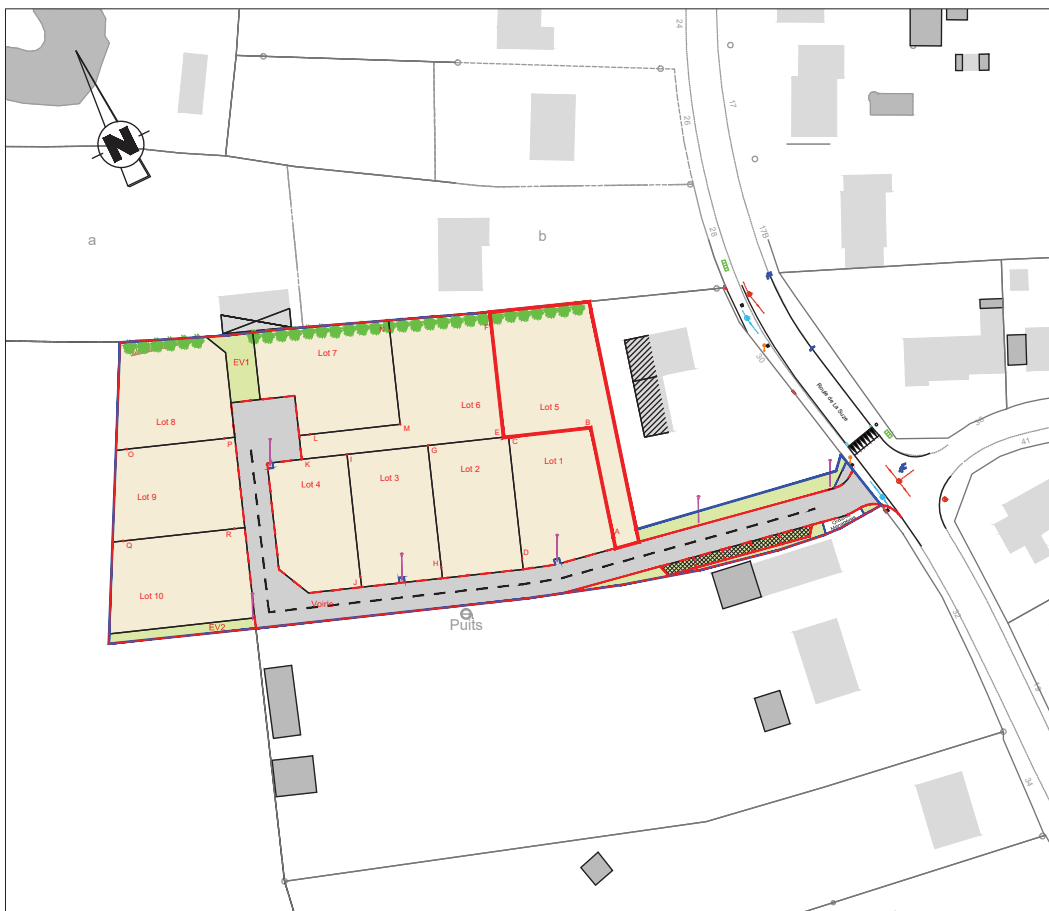
FONCIER
AMÉNAGEMENT



Département de La SARTHE

Commune de Louplande

"Le Chalet"



PLAN DE COMPOSITION
Echelle 1/1000

Maitre d'Ouvrage : FONCIER AMENAGEMENT
3, Rue René Hatet - Appt n°002
72000 Le Mans
Tél. 02.43.86.64.76

Géomètre-Expert : Cabinet LOISEAU
SELARL de géomètres-Experts
13 bis rue Jean Gremlion
72000 LE MANS
Tél : 02.43.23.38.10 fax : 02.43.41.42.06

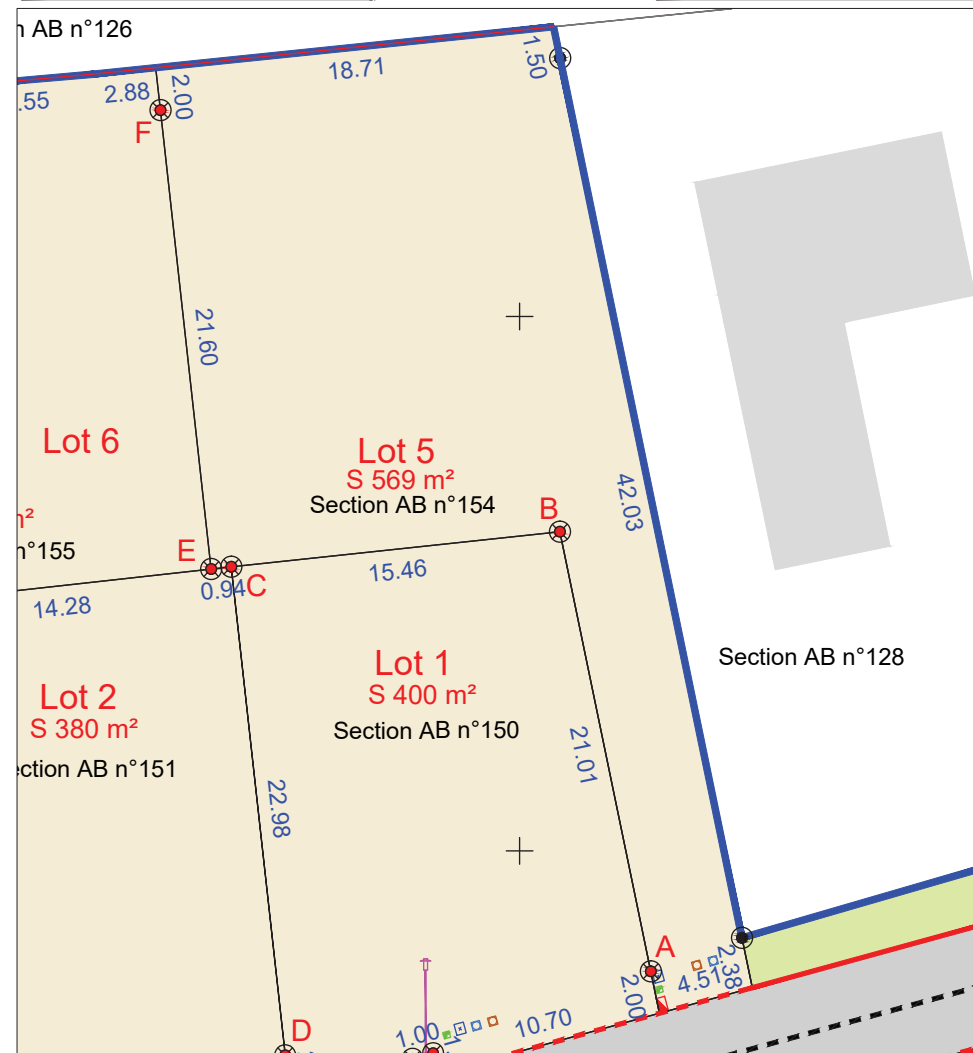
PLAN DE BORNAGE

Lot n° 5

Echelle : 1/250



Section AB n°154
Superficie : 569 m²
Surface de plancher : 200



- regard préfa. 30x30 mutualisée TELECOM+FIBRE
- citerneau
- coffret ENEDIS BT
- boîte de branchement EP
- boîte de branchement EU
- Borne OGE plaquette ancienne
- Borne OGE plaquette nouvelle

- limite lotissement
- Espace vert
- 10.00 Cote lot
- limite lot
- bordures préfa.type P1 (vue 2cm)
- bordures préfa.type T2 (vue 2 ou 14cm)
- bordures préfa.type T2 renversée (vue 0cm)
- bordures préfa.type T2 (vue 14cm)

N.B: La position des branchements et des réseaux est indicative.
Les cotes indiquées sur le plan sont indicatives.

Etabli le 2 Mars 2020

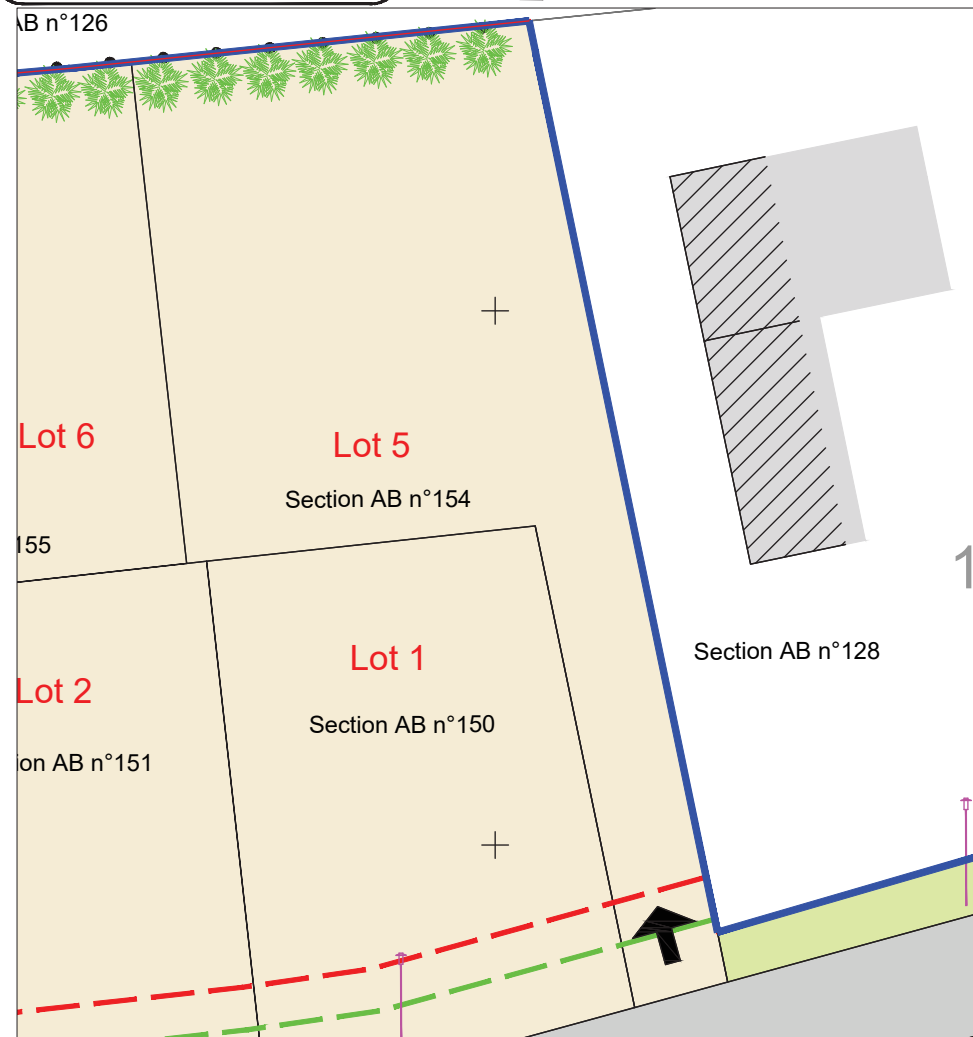
Règlement Graphique

Lot n° 5

Echelle : 1/250



NB: Les dispositions sur le règlement graphique se rajoutent aux dispositions du règlement du PLU en vigueur.



--- limite d'implantation des garages à 5 m mini en retrait de la façade des lots

--- limite d'implantation des façades principales et des pignons à 3 m mini en retrait de la façade des lots

 haie obligatoire à la charge de l'aménageur



accès imposé

NB: le règlement graphique est issu du PA10 du
Permis d'Aménager réalisé en Juillet 2019 arrêté
n°PA07216918Z0001M01

Etabli le 2 Mars 2020